

Le matériel de vote du Canton induit en erreur les électeurs de Corseaux et de Jongny

Riviera-Chablais, page 22



VANESSA CARDOSO

Laurent Willenegger, aquarelliste, veut s'offrir «une année dans la nature»

Nord vaudois-Broye, page 23



VANESSA CARDOSO

Vaud & régions

Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte

Aménagement du territoire

L'armée dit halte à trois parcs éoliens vaudois

La proximité de l'aérodrome de Payerne freine des projets de centrales à vent dans un rayon de 20 kilomètres

Patrick Chuard

Nouvelle tuile pour les éoliennes. Après les chauves-souris et les protecteurs du paysage, voilà que les F/A-18 de l'aérodrome militaire de Payerne enquiquinent aussi les promoteurs de parcs éoliens. La Confédération a mis son veto à trois projets vaudois situés dans un rayon de 20 kilomètres autour de la piste militaire. Il s'agit des futurs rotors de Tous-Vents (sur les hauts d'Yverdon), de Vaud'Air et de Chavannes-sur-Moudon (dans la Broye.) A cause d'eux, Berne a mis des «réserves» officielles à la troisième mouture du Plan directeur cantonal. Le veto est provisoire, mais susceptible de bloquer la construction des centrales si aucun accord n'est trouvé avec les Forces aériennes.

Mais pourquoi l'armée tient-elle en joue ces futurs moulins à vent? Les pales des éoliennes perturbent les radars. «Des installations situées dans le secteur d'approche peuvent avoir un impact sérieux sur le système d'atterrissage aux instruments des avions de chasse», explique le Département de la défense (DDPS). De plus, elles «produisent des erreurs de données à basse altitude pour les radars». Un problème rencontré dans d'autres pays européens, où des zones d'interdiction jusqu'à 30 kilomètres sont décrétées pour les éoliennes autour des bases aériennes.

Dialogue difficile

Le holà militaire ne signifie pas la mort des parcs concernés, assure François Schaller, ingénieur à la Direction de l'énergie. Mais il complique les choses: «Des restrictions pourraient être négociées avec les exploitants quant aux emplacements des éoliennes ou leur taille.» Des discussions sont en cours avec Berne: «Beaucoup d'éléments doivent encore être précisés. Il est difficile de prévoir aujourd'hui quelles seront les conditions posées au final.» Un dialogue plutôt difficile, expliquait-il y a quelques jours la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro: «On nous oppose le secret militaire. Notre marge de négociations est étroite, mais nous ne désespérons pas.»

L'armée a déjà bloqué l'an dernier le projet éolien du Gibloux, en



Cohabitation
Après les chauves-souris, c'est au tour des avions de chasse de l'armée de freiner les projets éoliens. KEYSTONE

«Notre marge de négociations est étroite, mais nous ne désespérons pas»



Jacqueline de Quattro
Conseillère d'Etat

terrain fribourgeois, à cause de sa proximité avec l'aérodrome et le futur radar de défense aérienne de Torny (FR), qui surplombera l'aérodrome. «Le projet du Gibloux est problématique pour d'autres raisons aussi», dit le DDPS, sans donner de précision.

Les interférences entre les éoliennes et le trafic aérien ne sont pas une première. Dans l'Ouest vaudois, plusieurs parcs ont été refusés, en 2012, après des préavis négatifs de Skyguide. Motif: trop

proches de Cointrin. Quatre futurs parcs vaudois restent soumis à des restrictions de l'aéronautique civile: Vaud'Air, Bottens, Vuarrens et Villars-le-Terroir. Mais «Skyguide devra remplacer son radar primaire sous peu et pourrait acquérir un modèle plus compatible avec les éoliennes», explique François Schaller. Dans le même temps, les projets de parcs évoluent et la possibilité d'installer des radars complémentaires s'étudie.»

Bref, la situation est complexe,

sans compter que la planification fédérale des parcs éoliens est toujours attendue (*lire ci-dessous*). Les embûches supplémentaires attristent le député Régis Courdesse (Vert'lib): «Les éoliennes sont déjà bloquées un peu partout par des associations. Si l'armée s'en mêle, on n'est pas sorti de l'auberge!» Et de souhaiter que le conseiller fédéral Guy Parmelin agisse pour débloquent le dossier. Ce dernier fait répondre qu'il «évaluera la situation en temps voulu».

Des discussions en cours

● Suisse-Eole, l'association de promotion de l'énergie à base de vent, prend très au sérieux la menace des restrictions militaires. «Nous avons lancé un groupe de travail pour discuter de ce problème avec l'armée en 2015 déjà», explique Lionel Perret, directeur romand. En ce moment, nous attendons les résultats d'une étude d'Armasuisse sur les distances de sécurité. La solution peut se trouver aussi bien dans le nombre de mâts que dans les logiciels des radars employés.»

Tous les projets vaudois ont pourtant reçu la bénédiction du Département fédéral de l'énergie (DETEC) en novembre 2015. Mais les services de la

Confédération ne sont pas à l'unisson. Ils devraient l'être avec la future Conception énergie éolienne, laquelle est en consultation auprès des cantons jusqu'au 31 mars 2016. Les promoteurs et les cantons n'auront plus alors qu'un seul interlocuteur à Berne et un avis qui prendra en compte les restrictions aéronautiques et militaires. «Les procédures de planification des sites éoliens ne sont pas un fleuve tranquille», soupire Lionel Perret. Et après la planification, les éoliennes devront encore passer par le stade des mises à l'enquête avant d'être érigées. D'ici là, il risque de souffler pas mal de vent sur nos monts.

Conducteur en colère reçu à coups de hache

Le Tribunal de Vevey a infligé lundi une année de prison avec sursis à un automobiliste qui a failli provoquer un bain de sang lors d'un différend routier

C'est l'histoire mille fois répétée d'une grosse voiture qui en double une petite et qui se rabat un peu vite. Sauf qu'en ce jour d'été 2012, sur la route cantonale du côté d'Yverne, les protagonistes étaient particulièrement teigneux. L'affaire a failli se terminer dans un bain de sang.

Au volant de la grosse voiture - une Jeep Cherokee -, un comptable trentenaire. Dans la petite - une Ford Fiesta -, un retraité et son épouse. Le doigt d'honneur brandi par le premier en prenant le large avive la colère du second, qui pique la mouche et n'a pas l'intention d'en rester là. Il écrase le champignon. Les deux véhicules se retrouvent l'un derrière l'autre à la hauteur de Roche.

Le conducteur de la Fiesta multiplie appels de phares et coups de klaxon pour que celui de la Cherokee stoppe. Et il se précipite vers lui. «Je n'aurais pas dû m'arrêter», a regretté ce dernier. C'est lui qui s'est retrouvé sur la sellette, essentiellement pour mise en danger de la vie d'autrui.

«Quand je l'ai vu arriver derrière moi, je me suis dit que ça allait être chaud, a-t-il expliqué. Alors j'ai pris la hache que j'avais dans ma voiture en me disant que s'il la voyait dans ma main, il n'aurait pas l'idée d'en découper.»

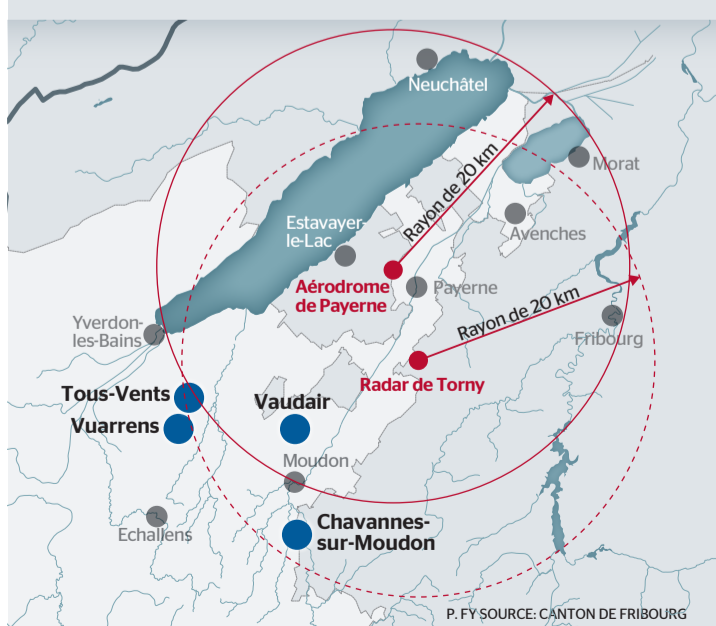
Il en faut davantage pour impressionner le téméraire sexagénaire, lequel n'a rien d'un gringalet. Les deux sont bientôt nez à nez. L'homme à la Cherokee, qui tient d'abord discrètement la hache le long de son corps, l'empoigne avec des gestes pour frapper. L'autre esquive. Un second coup, dans un mouvement de balayage, provoque quelques ecchymoses sur le retraité. Puis l'homme à la hache remonte dans sa voiture, lance un ultime «connard» et file. «C'était des gestes d'éloignement, juste pour le frôler», a assuré le prévenu devant la Cour correctionnelle.

Il a été longuement question de savoir si l'accusé avait voulu frapper avec le côté tranchant de l'outil. Il a juré que non. Le plaignant a dit le contraire. La procureure a considéré que c'était bien le cas, du moins lors d'un premier geste. Pour sanctionner «ces faits effrayants», elle a requis 18 mois avec sursis pour mise en danger de la vie d'autrui, tenant compte d'une diminution moyenne de la responsabilité de cet accusé, qui souffrait d'un trouble persécutoire, selon les psys.

Le Tribunal n'a pas suivi le Ministère public. Il n'a retenu que la tentative de lésions corporelles graves et a infligé 12 mois avec sursis. Le Code pénal pose en effet la condition d'une mort imminente pour condamner une personne pour mise en danger de la vie d'autrui.

Georges-Marie Bécherraz

Les projets éoliens dans le faisceau des radars



P. FY SOURCE: CANTON DE FRIBOURG